

RAPPORT MUNICIPAL
N° 35/2017
AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat du 25 août 2016 de M. le
Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques
intitulé « Miser sur les déchets plastiques »**

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 2 mai 2017 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport au postulat qui fait référence à la récupération et l'utilisation des déchets de plastique déposé par M. Yves Gauthier-Jaques.

A titre de rappel, dans sa séance du 27 mai 2013, votre Conseil avait renvoyé à une commission le postulat de Mme la Conseillère Josette Gaille et de M. le Conseiller Maurice Gay visant à éclaircir la situation de la récolte du plastique en ville de Nyon. Le rapport municipal N° 156/2014 répondant au postulat donnait une vision d'ensemble sur le recyclage du plastique. Dans sa séance du 1^{er} septembre 2014, votre Conseil prenait acte du rapport municipal en acceptant le rapport de majorité de la Commission.

2. Réponses au postulat

Aujourd'hui, des informations complémentaires sont demandées selon trois points formulés dans le postulat :

2.1 Évaluer une collecte communale des déchets plastiques

A la suite de la mise en place de la taxe au sac en janvier 2013, les plastiques représentent, en termes de volume, une part proportionnellement plus importante dans les sacs à ordures des ménages vaudois. Depuis 2014, et l'acceptation du rapport N° 156/2014, les périmètres vaudois de gestion des déchets (GEDREL, STRID, VALORSA, SADEC, GEDERIVIERA, GEDECHABLAIS, COREB, LAVAUX-ORON, PAYS D'ENHAUT) ont mené une étude et émis des recommandations auprès des communes afin de répondre aux questions des habitants concernant la possibilité de trier certains plastiques.

Les résultats de cette étude montrent que la mise en place d'une collecte de quelques plastiques (exception faite du PET qui a déjà une filière qui fonctionne pour les bouteilles de boissons) serait envisageable, mais uniquement pour les flaconnages (bouteilles en plastique PEHD, PE et PP que l'on ferme à l'aide d'un bouchon, comme les bouteilles de lait, shampoing, lessive, etc.). Les autres types de plastiques (plastiques souples, pots de yaourts, jouets, meubles, etc.) sont souvent trop souillés ou de composition trop hétérogène pour pouvoir être triés, et doivent par conséquent être valorisés thermiquement.

En Suisse, il n'existe pour le moment qu'une seule usine de recyclage des plastiques, située en Suisse alémanique ; celle-ci accepte uniquement les plastiques collectés séparément et non-souillés. L'étude des périmètres de gestion des déchets démontre que pour les plastiques autres que les flaconnages, la valorisation thermique est celle qui coûte le moins cher à la collectivité et présente le moins d'impacts environnementaux, en l'état actuel de la technique.

Ces résultats sont liés en particulier aux très bonnes performances des usines de valorisation thermique des déchets (UVTD) dans le canton. L'usine TRIDEL, qui incinère certains déchets de Nyon (ordures ménagères, objets encombrants), produit de la chaleur et de l'énergie avec un rendement global qui dépasse les 60% (source : site TRIDEL, données 2016). Par ailleurs, les polluants issus de la combustion sont traités (lavage des fumées) selon des normes très strictes édictées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Par ailleurs, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) recommande aux communes d'attendre pour collecter les plastiques des ménages mélangés car il n'y a pas d'intérêt prépondérant pour la valorisation du plastique actuellement en Suisse. Cette recommandation est également relayée par l'Organisation Infrastructures communales (OIC), qui précise qu'au lieu d'introduire des collectes mixtes, il vaudrait mieux optimiser les collectes séparées existantes et, dans la mesure où cela se justifie, compléter celles-ci par une collecte ciblée de différentes autres matières, et ce de façon uniforme dans toute la Suisse. Selon l'OIC toujours, « les collectes séparées – c'est-à-dire les systèmes de collecte impliquant le tri préalable des matières valorisables et leur restitution gratuite – obtiennent d'excellents résultats dans les études relatives aux nuisances environnementales, tant sur le plan de la protection de l'environnement que selon des facteurs économiques ».

Concernant la mise en place d'une collecte des flaconnages à Nyon, ceux-ci sont déjà collectés dans les commerces tels que Migros et Coop (bouteilles de lait en PE depuis 2002 et autres flaconnages depuis 2014). Ce système de collecte a fait ses preuves et s'effectue à l'aide des systèmes logistiques existants, ce qui permet de maintenir les coûts de gestion et l'impact environnemental à un niveau relativement bas. En effet, les camions de livraison une fois vidés sont chargés de déchets pour les acheminer aux centres de distribution, au lieu de faire un trajet à vide. Cette filière est en phase d'être bien établie et répond correctement à un besoin (source : rapport « Harmonisation et optimisation de la collecte des plastiques provenant des ménages sur les périmètres vaudois », Jonathan Merenda, avril 2016). La collecte en magasin permet aussi d'éviter les coûts de cette gestion pour les communes. Si une collecte des flaconnages devait être mise en place à Nyon, son coût serait répercuté soit sur la taxe forfaitaire, soit par une augmentation du prix du sac taxé.

Selon nos estimations, le coût pour la mise en place d'une collecte séparée des flaconnages par la commune serait de CHF 18'000.- par an pour la partie logistique et financière (location de benne, transport, élimination, moins-value de la ristourne liée à la taxe au sac), à laquelle il faudrait rajouter CHF 50'000.- par an pour l'engagement d'un surveillant supplémentaire à mi-temps à la déchèterie. En effet, en se basant sur l'expérience sur le terrain, sans cette indispensable surveillance, le dépôt de déchets indésirables entraînerait un taux de refus important à l'usine de tri qui nous serait facturé puisque transporté par la suite en incinération.

La benne de flaconnages serait acheminée à Grandson, où se trouve la seule usine de tri en Suisse romande (à plus de 70 km) avec un retour à vide des camions à Nyon. Après ce tri, les déchets refusés parce que non conformes (environ 10% dans le meilleur des cas), seraient transportés de Grandson à Lausanne où ils seraient incinérés à l'usine Tridel.

En conclusion, l'évaluation d'une collecte communale des déchets plastiques a été faite par les périmètres vaudois de gestion des déchets. La politique de la Ville de Nyon reste encore identique à celle de 2014 en matière de collecte des plastiques et s'explique ainsi : étant donné qu'il n'y a pas de filières de recyclage fiables en Suisse, qu'aucune recommandation claire et précise n'est émise de la part de tous les acteurs (fédéraux, cantonaux et régionaux), que l'intérêt environnemental et la viabilité économique ne sont pas assurés, on peut difficilement justifier la collecte des plastiques à la déchèterie.

2.2 Être précurseur dans l'association d'un partenariat public-privé pour proposer une valorisation de ces déchets à des entreprises comme les cimenteries

Selon le Plan de gestion des déchets cantonal (qui vient d'être révisé et a été adopté par le Conseil d'Etat le 2 novembre 2016), les déchets incinérables des ménages doivent être valorisés dans les usines d'incinération selon des zones d'apports bien définies. La Ville de Nyon se situe dans la zone d'apport des usines de TRIDEL et des Services industriels de Genève (SIG). Ces usines ont été financées par les deniers publics pour offrir une incinération des déchets performante sur le plan technique, économique et environnemental. Il serait par conséquent peu cohérent pour une collectivité publique de soustraire du combustible à une UVTD, pour mettre en place une collecte coûteuse des plastiques afin d'alimenter des cimenteries du secteur privé qui ne sont pas tenues de respecter des normes environnementales aussi contraignantes. En outre, concernant les combustibles de substitution admis dans les cimenteries, l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED, 2015) prévoit une utilisation limitée des déchets, c'est-à-dire uniquement « les déchets mono-matériaux de papier, de carton, de textiles ou de matières plastiques, si la valorisation matière n'est pas possible selon l'état de la technique ».

2.3 Etudier si une telle initiative pourrait être l'occasion d'une association avec les communes limitrophes pour une collecte commune

Comme développé dans les points 1 et 2, la mise en place d'une collecte séparée des plastiques, que ce soit en vue d'une valorisation matière ou en vue d'une valorisation thermique en cimenterie, n'est pas recommandée par les périmètres de gestion des déchets en l'état actuel de la technique. En effet, elle ne serait pas avantageuse sur le plan environnemental et peu supportable sur le plan économique.

3. Conclusion

Aujourd'hui, vu le peu d'infrastructures de tri du plastique existant en Suisse, la haute performance des UVTD et les recommandations fédérales et cantonales en la matière, il semble prématuré de mettre en place une collecte des plastiques à Nyon. Ce n'est pas l'incidence financière qui est l'argument principal, mais plutôt la valorisation correcte du plastique pour le respect de l'environnement.

Lors de la séance du Conseil d'Etat du 20 septembre 2016, M. Alexandre Rydlo et consorts, au nom du groupe socialiste, ont déposé un postulat intitulé « Pour un recyclage complet des déchets plastiques sur sol vaudois », dans lequel une étude sur la mise en place à l'échelon cantonal de filières de recyclage de tous les déchets plastiques, ainsi qu'un concept d'information à la population sur la manière de recycler correctement les déchets plastiques ont été demandés. Selon les conclusions de cette étude et l'évolution des technologies, l'infrastructure pour le recyclage des déchets plastiques évoluera certainement pour apporter une vraie solution du point de vue économique et environnemental.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 35/2017 concernant le postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Miser sur les déchets plastiques »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du rapport municipal N° 35/2017 valant réponse au postulat du 25 août 2016 de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Miser sur les déchets plastiques ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 janvier 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

Postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques

« Miser sur les déchets plastiques »

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Récemment le journal de la Côte a fait écho sur l'utilisation des matières premières que nos cimenteries exploitent pour alimenter leurs fourneaux.

Elles font en effet de plus en plus appels à des carburants alternatifs à base de bois, huiles usées, boues d'épuration et de plastiques en tous genres. La consommation de ces déchets représente plus de 50% des matières premières dans la production de l'énergie dans les cimenteries.

C'est une économie mais aussi une alternative qui consiste à réduire pour autant les besoins en énergies fossiles.

En 2014 le postulat de Mme Josette Gaille et M. Maurice Gay, intitulé « Pour une déchèterie au service de la population » avait suscité des questions sur le ramassage des déchets plastiques par la Ville.

Puis mon intervention la même année demandant à la Municipalité de nous renseigner sur l'utilisation de ces matières, avec des chaudières spécifiques, afin de pouvoir valoriser les déchets plastiques dans de telle installation.

Le Municipal de l'époque, M. Olivier Mayor, avait répondu qu'il ne connaissait pas une application de la revalorisation thermique des déchets plastiques dans des chaudières équipant des bâtiments privés ou publics. La seule valorisation thermique des plastiques connue est une incinération chez Tridel, Cheneviers ou encore dans les cimenteries.

La Migros et la Coop ayant déjà mis en place une collecte de ce type de déchets, la pertinence pour la Ville d'envisager un rapprochement avec ces deux sociétés pour évaluer un partenariat Public-Privé dans ce domaine pourrait être une piste à étudier.

Le postulant demande à la municipalité de présenter une étude qui comporte les points suivants :

1. Évaluer une collecte communale des déchets plastiques
2. Être précurseur dans l'association d'un partenariat public-privé pour proposer une valorisation ces déchets à des entreprises comme les cimenteries.
3. D'étudier si une telle initiative pourrait être l'occasion d'une association avec les communes limitrophes pour une collecte commune.

J'invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de renvoyer le présent postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Meilleures salutations
Yves Gauthier-Jaques
PLR Nyon